



COMMUNE  
DE  
57480 KERLING-LES-SIERCK

☎ 03 82 50 17 75  
Fax : 03 82 55 06 73

## ARRETE N° 10/2018

portant interdiction de stationner :  
« Place Saint Nicolas » à Haute-Sierck du  
28/05 au 15/07/2018

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER ;

**CONSIDERANT** qu'en raison des **travaux de réfection de voirie de la « Rue des Roses » à Haute-Sierck**, il est nécessaire de poser un panneau de chantier **place « Saint Nicolas » à Haute-Sierck**. Il sera **interdit de stationner place « Saint Nicolas » à Haute-Sierck à compter du 28 mai et ce jusqu'au 15/07/2018**, ceci pour assurer les travaux et préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

## ARRETE

**Article 1** - Le stationnement des véhicules de toutes catégories sera interdite « Place Saint Nicolas » à Haute-Sierck pour la **pose du panneau de chantier concernant les travaux de réfection de voirie de la « Rue des Roses » à Haute-Sierck à partir du 28/05 et ce jusqu'au 15/07/2018**.

**Article 2** - Il appartiendra à la société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

**Article 3** - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune et sur son site internet.

**Article 4** - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel
- société **SCHIEL FRERES** 24 route de Thionville 57920 KEDANGE SUR CANNER

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 25/05/2018

Le Maire  
Jean-Michel HIRTZ

